

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

Herausgeber: [s.n.]

Band: 2 (1995)

Heft: 4

Artikel: Business as usual

Autor: Guex, Sébastien / Perrenoud, Marc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BUSINESS AS USUAL

Sébastien Guex, Marc Perrenoud

Le 16 février 1945, le Conseil fédéral décide de bloquer les avoirs allemands en Suisse. Cette mesure financière est prise sous la pression des Alliés. Pourtant, le 11 avril 1945, un mois à peine avant la capitulation du IIIe Reich, un nouvel accord est signé entre le vice-Président de la *Reichsbank*, E. Puhl, et la Banque nationale suisse, à la suite d'intenses négociations. Cet accord prévoit notamment que la Suisse débloquera un montant de 20 millions de francs suisses appartenant à la *Reichsbank* et déposés auprès de l'Institut d'émission à Berne. Cette somme est destinée à satisfaire différents créanciers helvétiques (banques, assurances, etc.). Dans la situation désespérée du *Reich* à l'époque, obtenir un tel accord est de la plus haute importance. Comme l'explique Puhl dans un rapport qu'il adresse à son supérieur, le Ministre de l'Economie du *Reich*, il s'agit donc d'un grand succès: «Das Grundlegende des abgeschlossenen Vertrages liegt in der Tatsache, dass die unbedingte Sistierung der Zahlungen zwischen Deutschland und der Schweiz, welche unsere Gegner zu erreichen versuchten, nicht verwirklicht konnte [...].» Cela met l'Allemagne «in die Lage, den Weiterbestand von zahlreichen deutsch-schweizerischen öffentlichen und privaten Verträgen zu gewähren [...].» Puhl précise ensuite certains facteurs qui ont rendu possible la signature de l'accord: «Ich selbst habe mich [...] mehrmals gefragt, ob es einen Sinn hätte, die Besprechungen fortzusetzen. [...] Der Umstand, dass auch Präsident Weber [le Président de la Banque nationale] mir wiederholt dringend empfahl, meine Bemühungen fortzusetzen, machte einen starken Eindruck. Er hob hervor, dass unter den gegenwärtigen Umständen ein Abkommen zwischen der Nationalbank und der Reichsbank eine Bedeutung hätte, die sich weit über die Gegenwart hinaus erstrecken würde. Ich war froh zu hören, wie sehr unsere Institution und unsere Unterschrift in der Welt Respekt einflössen. [...] Die persönlichen Beziehungen sind nach wie vor von grösster Herzlichkeit und spielen eine entscheidende Rolle bei allen Verhandlungen [...].» Et Puhl de conclure: «Es ist erfreulich, in all diesen Ereignissen wieder und wieder festzustellen, wie stark die kulturellen Beziehungen sind, die unsere zwei Länder verbinden, auch wenn die politische Einstellung der grossen Masse heute nicht zu unsren Gunsten ausfällt.»¹

Notons encore que, le 3 mai 1945, cinq grandes banques suisses entreprennent de nouvelles négociations avec la *Reichsbank*, qui n'aboutiront pas en raison de la fin du conflit.

Revenons maintenant à la convention du 11 avril. Celle-ci viole un accord signé peu avant par la Suisse avec les Alliés, selon lequel le gouvernement helvétique s'engage à ne débloquer aucun fonds allemand sans consulter préalablement les autorités anglo-saxonnes et françaises. C'est pourquoi les Suisses prennent grand soin de maintenir secrète la convention conclue avec la *Reichsbank*. Malheureusement pour eux, les Américains découvrent et publient à la fin de 1945 les rapports adressés par Puhl au Ministre de l'Economie du *Reich*.

A l'issue de la guerre, la Suisse se retrouve fortement isolée en raison des nombreux services rendus aux puissances fascistes. La découverte de l'accord secret avec la *Reichsbank*, qui montre à quel point les milieux dirigeants helvétiques font preuve de complaisance vis-à-vis des nazis, contribue grandement à accentuer cet isolement.

Il faudra beaucoup de contorsions à ces milieux pour tirer leur épingle du jeu et redevenir *salonfähig* aux yeux des vainqueurs. Il leur faudra notamment payer une sorte d'amende assez salée aux Alliés en 1946. Mais surtout ils sauront tirer parti de la clémence relative de l'Angleterre et de la France. Ces deux pays, très affaiblis et ne voulant pas se retrouver dépendants industriellement et financièrement des seuls Etats-Unis, ménagent la Suisse. Une fois de plus, la Suisse bénéficie des rivalités entre grandes puissances.

Le 8 mai 1945, comme aujourd'hui, la Suisse officielle ne sait pas s'il faut pavoiser ou non. La Suisse n'a ni gagné ni perdu la guerre. Une seule chose est sûre. Elle a gagné de l'argent.

Note

1 Bericht von E. Puhl an den Wirtschaftsminister W. Funk, den 6. April 1945, Bundesarchiv, E 2801/1967/77/9.